

Affaire suivie par : Rébecca CRESSON
05 65 11 47 61
amenagement.urbanisme@grand-figeac.fr
Réf : RC/NM 03.12.24/N°142

Le Président

À

Monsieur Philippe BONNET
BP 06
46100 FIGEAC

Figeac, le

06 DEC. 2024

Objet : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal / lancement de l'enquête publique

Monsieur,

Vous avez interpellé le Grand Figeac par courrier / mail du 06/10/2011, 17/03/2014, 13/09/2014, 17/11/2017 et 06/03/2019 au cours de son étude sur l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i).

Le PLUi, après avoir été arrêté par le Conseil Communautaire du 5 novembre 2024, et reçu les avis des Personnes Publiques Associées (Etat, Conseil départemental, Conseil régional, chambres consulaires, SCoT, autorité environnementale, Communes), entre désormais dans la phase de consultation de la population via l'enquête publique.

Cette procédure vise à permettre aux habitants de s'informer sur le projet formalisé par la Collectivité en consultant toutes les pièces du dossier du PLUi, l'abrogation des cartes communes du territoire et le Périmètre Délimité des Abords des communes de Lamagol et Calvignac ainsi que les avis rendus. Le public pourra alors s'exprimer sur ce projet.

Durant toute la période d'enquête du 16 décembre 2024 au 24 janvier 2025, 5 commissaires enquêteurs sont à la disposition du public pour échanger sur les projets et collecter les observations, propositions ou demandes formulées, qu'elles soient manuscrites ou numériques.

Seules les modalités prévues dans l'avis d'enquête publique permettront à chacun de déposer ses observations : permanences officielles des commissaires enquêteurs, siège de la Communauté de Communes à Figeac ou accès en ligne.

Au terme de la période d'enquête, ils produiront un rapport dans lequel ils émettront un avis circonstancié sur le dossier d'enquête et sur les observations émises par la population.

L'équipe de commissaires enquêteurs mobilisée par le Tribunal Administratif de Toulouse assurera 24 permanences dans 8 Communes du territoire pendant 40 jours.

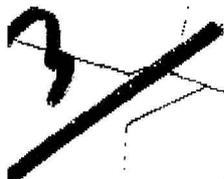
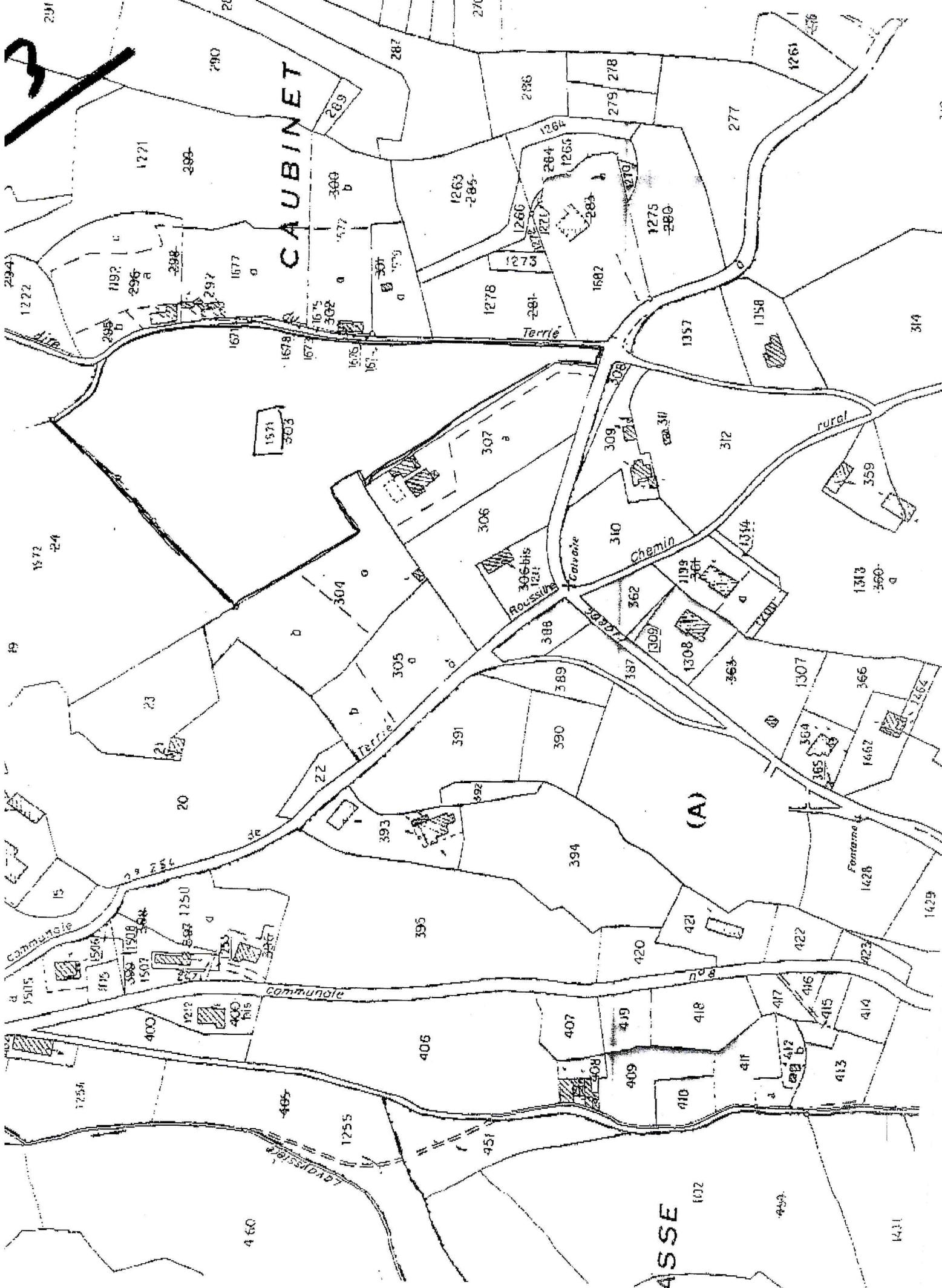
Dès le 16 décembre 2024, le détail du dossier de l'enquête publique sera disponible sur le site dédié à cette procédure : <https://www.democratie-active.fr/pluigrandfigeac/>

L'ensemble des informations est d'ores et déjà disponible sur le site du Grand Figeac.

Je vous invite donc à formuler vos observations dans le cadre de cette nouvelle étape de la procédure et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Président,


Vincent LABARTHE



CAUBINET

(A)

ASSE

Commune

Commune

Fontaine

rural

ROUSSINS

Calvoite

Chemin

Terrie

Terrie

Commune



Figeac, le 13 MAI 2019

Le Président,

à

Monsieur Philippe BONNET
BP 06
46100 FIGEAC

Service Urbanisme et Aménagement

N/Réf : SN/MJC – 23 avril 2019 – 15/2019

Affaire suivie par : Sophie NICOLAS

Tel. : 05 65 11 47 60

Objet : Votre lettre du 06 mars 2019 – PLU de Figeac.
Demande de classement de parcelle.
Parcelle cadastrée B 1571 – Caubinet.

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 06 mars 2019 par lequel vous sollicitez le classement en zone constructible la parcelle visée en objet. En réponse, je vous informe que les demandes de classement de parcelles en zone constructible relèvent d'une procédure de révision de PLU.

Cette procédure ayant été lancée en décembre 2016, je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites réservées à votre demande.

Je vous informe qu'à ce titre, 2 réunions publiques sont organisées les lundi 6 mai et mercredi 12 juin 2019 à 20h30 – Salle Roger Laval à Figeac.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Très cordialement.

Le Vice Président en charge de
l'Aménagement de l'Espace et
de l'Urbanisme

Bertrand CAVALERIE



Copie : Mairie de Figeac.

Affaire suivie par :
Sophie NICOLAS
Téléphone : 05 65 11 47 60
Courriel : urbanisme@grand-figeac.fr
Réf : SN-10.07.2019-10

Le Président

À

Monsieur Philippe BONNET
BP 06
46100 FIGEAC

Figeac, le **24 JUIL. 2019**

Objet : PLU de Figeac

Demande de changement de statut d'un terrain
Parcelle cadastrée B 1571 – Caubinet.

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 27 juin 2019 par lequel vous réitérez votre demande de classement en zone constructible la parcelle visée en objet.

La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Figeac a été lancée par le Conseil municipal en décembre 2016.

Devenue compétente depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes du Grand – Figeac a décidé d'achever cette procédure, comme indiqué dans la délibération du 26 juin 2017. Le Conseil Municipal de la Commune de Figeac a préalablement donné son accord avec la délibération du 7 février 2017.

Les études sont toujours en cours et je ne suis pas en mesure de vous indiquer une date d'achèvement du document.

Cependant, je puis vous assurer que votre demande fera l'objet d'une appréciation circonstanciée et je ne manquerai de vous tenir informé des suites qui lui seront réservées.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

P/Le Président,
Le Vice Président,
Chargé de l'Aménagement de l'espace
et de l'urbanisme

Bertrand CAVALÉRIE



Copie : Mairie de Figeac

BONNET Philippe
BP 06
46100 FIGEAC

MAIRIE DE FIGEAC
Service Urbanisme du Grand-Figeac
Maison des Services Publics Intercommunaux
1 avenue Georges Clemenceau
46100 FIGEAC

A l'attention de Monsieur le Maire: Monsieur André MELLINGER

LRAR

Objet : Nouvelle demande de reclassement de parcelle

A Figeac, le 6 Mars 2019

Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous une nouvelle fois pour réitérer ma demande concernant mon terrain situé CAUBINET parcelle B n°1571 de façon à la classer en zone constructible.

En effet, voilà maintenant 16 ans que notre première demande est parvenue en Mairie. Après tant d'années, j'espère que vous allez enfin accepter celle-ci.
(Copies jointes des réponses successives de la Mairie dont la première datant de 2003).

Je vous fais également part de photos permettant de se rendre compte que ce terrain est idéalement placé pour accueillir des résidences, il dispose d'un très beau point de vue sur la ville de Figeac comme ces nombreuses habitations voisines déjà existantes.

Les réseaux d'eau et d'électricité sont déjà présents sur ma parcelle.
(Merci de lire attentivement les photos et explications fournies en pièces jointes).

Je souhaiterais maintenant pouvoir construire ma nouvelle demeure sur cette parcelle.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer Monsieur le Maire l'expression de mes salutations respectueuses.

BONNET Philippe



Figeac, le 17 NOV. 2017

Le Président,

à

Monsieur Philippe BONNET
BP 06
46100 FIGEAC

Service Urbanisme et Aménagement

N/Réf : NK/MJC – 09 novembre – 40/2017
Affaire suivie par : Nicolas KOWALEWSKI
Tel. : 05 65 11 47 60

Objet : Votre lettre du 26 octobre 2017 – PLU de Figeac.
Demande de classement de parcelles.
Parcelles cadastrées B 1571 – Caubinet

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre courrier en date du 26 octobre 2017 par lequel vous sollicitez le classement en zone constructible de la parcelle visée en objet. En réponse, je vous informe que les demandes de classement de parcelles en zone constructible relèvent d'une procédure de révision de PLU.

Cette procédure ayant été lancée en décembre 2016, je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites réservées à votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.



Le Vice Président en charge de
l'Aménagement de l'Espace et de l'Urbanisme

Bertrand CAVALERIE

Copie : Mairie de Figeac.

DAU GC

Siège : Maison de l'Intercommunalité 35 allées Victor Hugo – BP 118 – 46103 Figeac Cedex
Tél : 05 65 11 22 76 / fax : 05 65 11 47 58 Courriel : secretariat.general@grand-figeac.fr

23 AVR. 2014

VILLE DE FIGEAC

(LOT)



HOTEL DE VILLE
B.P. 205
46106 FIGEAC Cedex

Tél. 05 65 50 05 40
Fax. 05 65 50 02 33

Monsieur Philippe BONNET
1, rue Ernest Faugères
46100 FIGEAC

SERVICE URBANISME

n/Réf : N.K/MJ.C – 22 avril 2014 – 2014/0107

Objet : Votre courrier du 17 mars 2014

Demande de reclassement – Parcelle B n°1571 - Caubinet.

Monsieur,

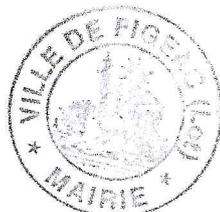
C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre courrier en date du 17 mars 2014.

En réponse, je vous informe que les demandes de classement de parcelles en zone constructibles relèvent d'une procédure de révision du PLU.

Cette procédure devrait être engagée courant 2014.

Je ne manquerais pas de vous tenir informé des suites réservées à votre demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

André MELLINGER

VILLE DE FIGEAC
(LOT)



Le 23 DEC. 2003

Le Maire,

à

Monsieur Jean-Marie BONNET
46 chemin du Bataillé
46100 FIGEAC

Affaires Générales / Urbanisme

N/Réf :MS/MC/18.12.03

PLU

Objet : Plan Local d'Urbanisme

Monsieur,

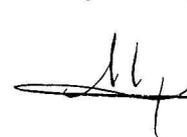
J'accuse réception de votre demande de modification de zonage de la parcelle cadastrée section B, n° 10571 au lieu dit « Caubinet ».

Votre demande sera examinée dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (nouvelle appellation du Plan d'Occupation des Sols) qui est actuellement en cours.

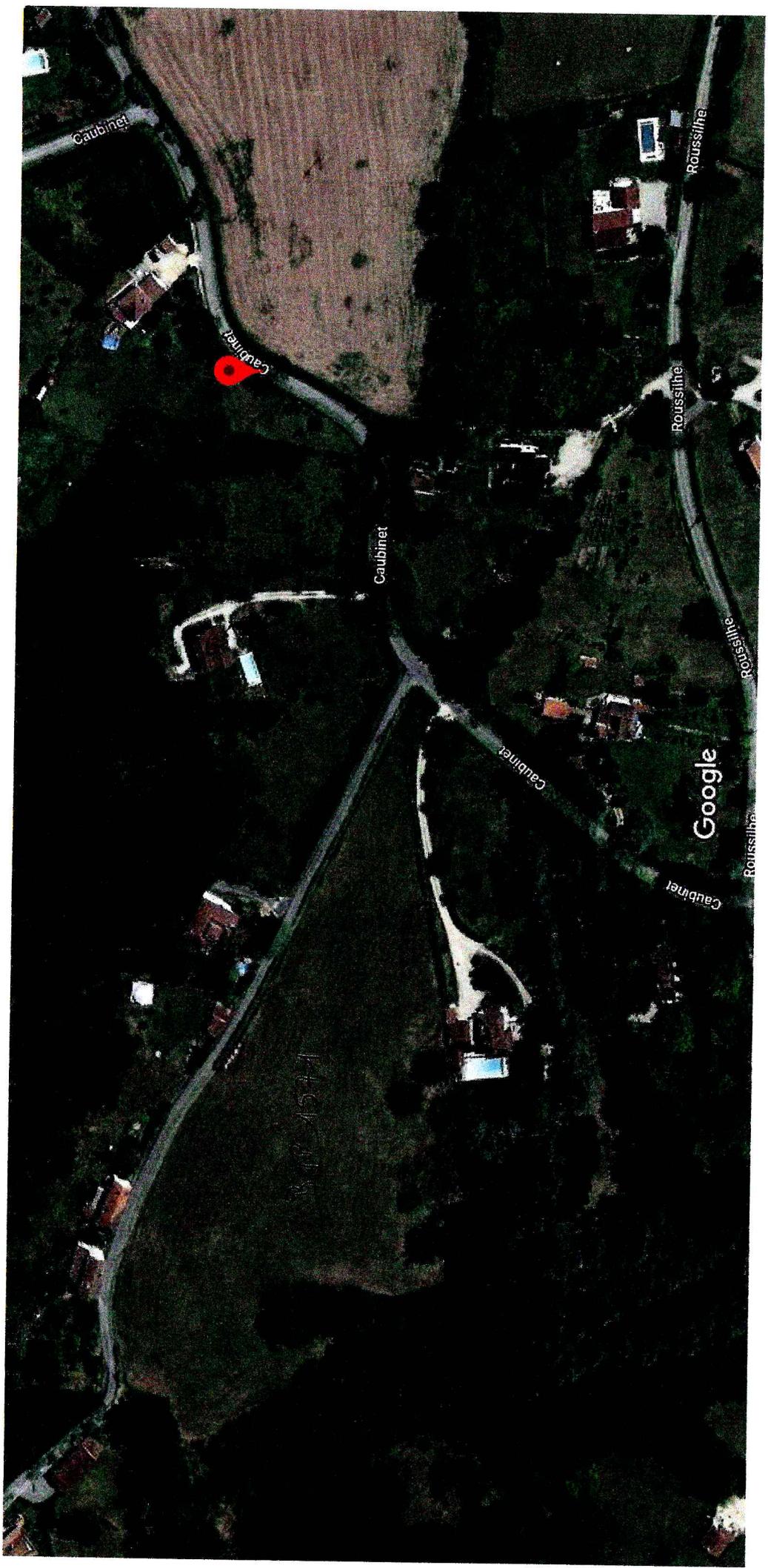
Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites qui auront pu être données à votre demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour Madame le Maire
L'Adjoint délégué


Jean-Claude LUGAN





Images ©2019 DigitalGlobe, Données cartographiques ©2019 Google 20 m



PERMIS Accordé à environ 1 m
voisin

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° DOSSIER : PC04610218C0039

Commune de Figeac

Date de dépôt : 20/06/2018
Demandeur : Mme Jossiane LACOMBE
Pour la construction d'une maison individuelle
Adresse terrain : Caubinet, 46100 Figeac
Cadastre : B 287, B 289, B 290, B 297, B 1221, B 1671, B 1672, B
1673, B 1674, B 1675, B 1677, B 1678

ARRÊTÉ
Accordant un permis de construire
au nom de la Commune de Figeac

En vertu de la Commune de Figeac,

En la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 20/06/2018 par Mme Jossiane LACOMBE, demeurant Chemin du Terris, 46100 Figeac.

En l'état de la demande

- pour la construction d'une maison individuelle ;
- sur un terrain cadastré B 287, B 289, B 290, B 297, B 1221, B 1671, B 1672, B 1673, B 1674, B 1675, B 1677, B 1678, situé Caubinet, 46100 Figeac ;
- sur une surface de plancher créée de 93,6 m² ;

En le code de l'urbanisme

Z. A Plan Local d'Urbanisme approuvé le 25/11/2011, modifié le 08/07/2014, mis en compatibilité le 05/09/2017

En les règles L.173 et 174 du Plan Local d'Urbanisme ;

En l'état de la SAUR en date du 06/07/2018 ;

En l'état d'Orléans en date du 12/07/2018 ;

En l'état du SPAN en date du 08/08/2018 ;

ARRÊTÉ

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ**.

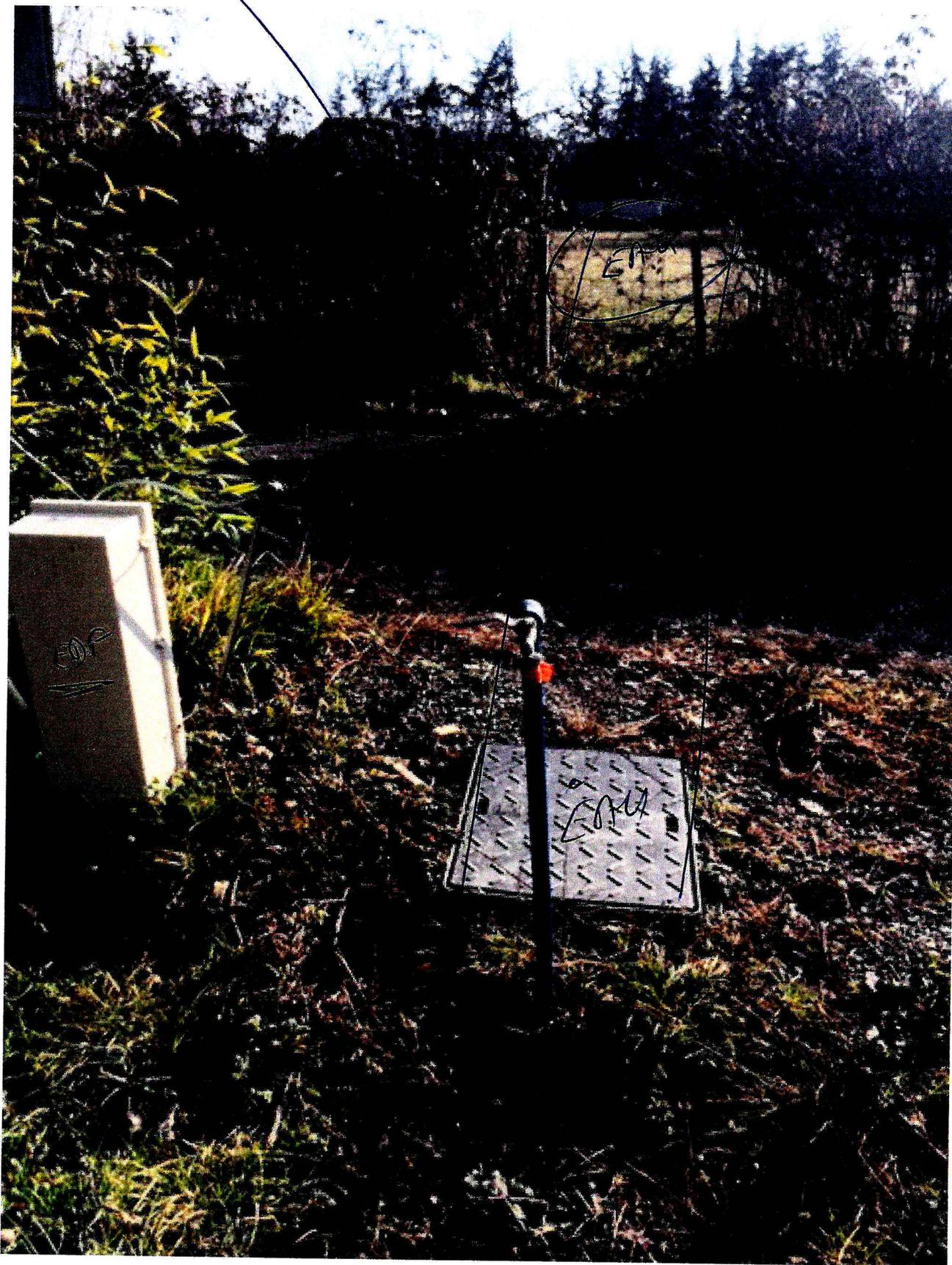
Article 2

- visé ;
- le permis devra être déposé à la mairie en double exemplaire

• **RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE**

Compte tenu des informations reçues concernant le projet et sans préjudice particulière de votre droit, ENETIS a
éché le régime par l'opérateur d'une puissance de raccordement de 1200A et a considéré que ce projet n'a
des caractéristiques d'installation électrique. Par conséquent aucune intervention avec intervention sur le réseau
de distribution d'électricité. Cette réponse reste valable sur la base des hypothèses précédentes permettant
le suivi de l'état de l'installation d'urbanisme. Cette réponse ne prend pas en compte de la construction
par son le droit à l'énergie.

EAU Repiquée sur mer parcelle.



EAU + EDF DÉJA PRÉSENT



Niveau d'eau sur parcelle n° B 1571

